

SEANCE DU 12 AOUT 2008 à 20h30

PRESENTS : LAURENS, ALBERT, ALRAN REY, BANDET, BIBAL, DELPECH, GRANIER, BIZOUARD, TERRAL, CABROL, BONTON, MOUSSA, LAMESLE

ABSENTS : LAFON, MOUYSET, ALBERICI, CAYRAC, JULIEN, RAULHAC

Secrétaire de séance : CABROL

TRAVAUX DE VOIRIE 2008 : choix de l'entreprise

Monsieur CABROL présente au conseil municipal les différentes propositions suite à l'appel d'offres lancé concernant les travaux de voirie 2008 sur la commune.

Quatre entreprises ont retenu l'attention du conseil , à savoir :

- ❑ L'entreprise COLAS avec un montant de 46 579 euros HT
- ❑ L'entreprise MALET avec un montant de 46 955.50 euros HT
- ❑ L'entreprise EUROLIA avec un montant de 50 218.50 euros HT
- ❑ L'entreprise CARCELLER avec un montant de 43 465 euros HT

Après discussion, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise CARCELLER.

Il charge Madame le Maire d'informer l'entreprise CARCELLER et de signer le marché de procédure adaptée.

DEMANDE DE SUBVENTION FDT 2008 – MESURE 2 PROGRAMME VOIRIE 2008

Après acceptation par le conseil municipal du projet de travaux de voirie 2008, après le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux , Madame le Maire informe le conseil qu'il faut faire la demande de subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire le nécessaire afin de demander au Conseil Général la subvention maximum dans le cadre du FDT 2008 – MESURE 2.